



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 23/09/2021

## L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE LEVÉE EN EXTÉRIEUR

**À compter du samedi 25 septembre, le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur dans le département de la Corrèze.**

La circulation du virus ralentit depuis plusieurs semaines en Corrèze et les indicateurs épidémiologiques sont à la baisse : le taux d'incidence est inférieur au seuil d'alerte (50 / 100 000 habitants) depuis le 9 septembre. Le taux d'incidence actuel (en date du 23 septembre) est de **25,4** pour 100 000 habitants et le taux de vaccination est très élevé dans le département (88 % de la population éligible reçu une 1ère dose au 12 septembre).

C'est pourquoi Mme la préfète de la Corrèze, **Salima SAA** a décidé d'abroger l'arrêté préfectoral du 27 août dernier et de lever l'obligation de port du masque partout en extérieur dans le département à partir de **samedi 25 septembre**.

Par ailleurs, à compter du 4 octobre, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les écoles élémentaires.

Le port du masque reste donc obligatoire à l'intérieur de tous les commerces, collèges, lycées, universités, crèches, établissements d'accueil du jeune enfant et accueils collectifs de mineurs.

**Le « [pass sanitaire](#) » est obligatoire pour accéder à certains lieux, établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge**, tels que les cinémas, les musées, les cafés, les restaurants, les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux (sauf en cas d'urgence). Dans le cas du « pass sanitaire », il est rappelé que le port du masque n'est pas obligatoire sauf si l'organisateur de l'évènement ou le propriétaire du lieu le précise.

Le port du masque et les gestes barrières restent cependant des mesures de protection nécessaires dans toute interaction sociale pour empêcher la circulation du virus.

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

